

LE P'TIT JOURNAL

DE ST ANDEOL DE VALS

*Lettre d'information aux habitants de
St Andéol de Vals
(N° 23 – 2ème trimestre 2019)*



Municipalité

Le mot du Maire

Alors que je m'apprêtais à écrire ce nouveau mot du Maire, nous avons appris la terrible nouvelle de l'incendie de Notre Dame de Paris. Des images terribles, montrant ce que nous croyions impensable : la destruction de l'un des plus beaux joyaux de notre patrimoine et même du patrimoine mondial.

Ce drame nous montre que l'on n'est jamais assez attentif à la conservation de notre patrimoine ; aux causes naturelles, contre lesquelles nous sommes souvent impuissants, peuvent s'ajouter celles dues à notre négligence.

Même si à l'échelle de notre commune le patrimoine est infiniment plus modeste, il reste NOTRE patrimoine et nous devons le protéger : notre église, nos anciennes maisons chargées d'histoire, nos fours, nos calades, nos béalières et tout simplement nos paysages !

L'ancienne mairie est en pleine rénovation ; plusieurs autres maisons sont aussi restaurées et je m'en réjouis. Un chantier important à mettre en route dans les années suivantes c'est celui de l'église, coûteux mais indispensable.

Un certain nombre de fours dans les hameaux doivent être retapés et redevenir à nouveau un lieu de rencontre. Protégeons nos calades de la destruction par des individus uniquement à la recherche de sensations égoïstes à bord d'engins motorisés. Je rappelle que 10 chemins communaux ont été interdits pour de telles pratiques et il reste suffisamment d'espaces moins sensibles où cela est autorisé.

La commune travaille en ce moment avec le PNR à un projet de restauration d'une béalière à OIZÉ.

Nous avons la chance de vivre avec de beaux paysages autour de nous ; faisons l'effort (souvent minime) nécessaire pour les sauvegarder. Pas de déchets jetés négligemment dans la nature ; la déchetterie est tout proche de nous et c'est gratuit ! Faites correctement le tri des déchets ; ne jetez pas n'importe quoi dans les réseaux d'assainissement, collectifs ou non collectifs.

La mairie organise une journée citoyenne samedi 18 mai, pour nettoyer notre commune. Toutes les participations seront les bienvenues.

Enfin pensez aussi à débroussailler ; ne laissez pas au feu de quoi s'alimenter et prendre des proportions catastrophiques. Un petit effort chaque jour, pour vivre en permanence avec bonheur dans une belle nature

Bonne lecture.

Bernard MEISS

Les prochaines élections européennes se déroulent le dimanche 26 mai 2019 en France.

Elles ont lieu au suffrage universel direct à un tour (**Attention ! Un seul tour !**).



La France élit 79 députés européens, soit cinq de plus qu'aux élections de 2014. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) entraîne une recomposition du **Parlement européen** au profit de plusieurs États membres sous-représentés, dont la France.

Concrètement, les électeurs vont devoir voter pour une liste nationale de 79 candidats, parmi toutes celles présentées par les partis et groupements politiques.

Chaque liste nationale doit, en effet, compter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir.

e-Ptit Journal

Vous pouvez recevoir le P'tit Journal par e-mail : il suffit d'en faire la demande à la mairie par un courrier électronique à l'adresse suivante :

mairie.standeoldevals@orange.fr

Vous recevrez toujours la version papier dans votre boîte à lettres.

Mais la version numérique que vous recevrez en fichier attaché sera en couleurs.

Bernard MEISS

Rénovation bâtiment ancienne Mairie

Les travaux avancent d'un bon pas. A l'intérieur l'isolation et le doublage des cloisons sont quasiment terminés ; les réseaux électriques et les conduites d'eau sont en place.

Les nouvelles menuiseries et portes sont posées.

Le câble d'alimentation électrique sur la façade a été déposé par Enedis. Comme vous avez pu le constater la façade est décrépie, laissant apparaître des pierres irrégulières et de qualité variable. Cependant à la demande de très nombreux administrés, après accord avec l'architecte et le façadier, on laissera les pierres apparentes plutôt que de les recrépir comme initialement prévu.

Le rythme est bien maintenu ; on peut espérer une fin des travaux pour le début de l'été.

Bernard MEISS

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Depuis le 29 mars 2019 un registre de concertation publique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce registre permet au public de formuler ses avis et observations.

Le public a en outre la possibilité d'envoyer ses observations :

- par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la CCBA - 16 rue de la Manufacture Royale - 07200 UCEL
- par mail : plui@cdcba.fr

- par courrier à la mairie de la commune où se situe le terrain objet de la demande

Une publication dans un journal local informera le public de la date de clôture desdits registres.

Bernard MEISS

Vie communale

Adressage

Vous êtes nombreux à avoir reçu votre plaque de numérotation, ainsi que les informations afférentes et un certificat d'adressage (pour les propriétaires).

Ceux qui n'ont encore rien reçu, en particulier les **propriétaires des résidences secondaires**, sont priés de venir retirer leur enveloppe à la Mairie.

Les **locataires** qui le désirent ou qui en ont besoin peuvent passer à la Mairie pour qu'on leur fournisse une attestation d'adressage et la feuille d'informations.

Rappel important : La modification d'adresse est obligatoire pour la carte grise de vos véhicules. Elle est souhaitable auprès des différents organismes, publics ou privés, avec lesquels vous avez affaire.

Bernard MEISS

Poubelles du cimetière

Au cimetière, deux containers poubelles sont à la disposition des visiteurs pour évacuer les déchets.

L'un est marqué **Fleurs Naturelles** ; il est **strictement réservé aux déchets verts** (sans les pots !)

L'autre est marqué **Autres déchets** ; il est réservé aux fleurs artificielles, aux pots et autres objets garnissant les tombes.

Les cantonniers sont chargés de vider régulièrement ces containers, mais pas de faire leur tri.

Un effort minime de chacun d'entre nous permettra de mieux respecter le travail du personnel communal. Merci pour eux.

Bernard MEISS

Abris poubelles

Afin de limiter le renversement des containers et pour les rendre plus discrets, les cantonniers Franck et Guillaume, ont construit depuis le début de l'année des abris poubelle en bois au Bénéfice, aux Badels, à Barthe, au Jouanen, à Massiol, à la Serrette, au Nogier, à la Borie et au Devès. Une quinzaine d'abris reste encore à bâtir, les constructions reprendront à l'automne.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des objets en dehors des containers et nous vous invitons à respecter scrupuleusement les consignes de tri.

David MARIJON

Stagiaire handicapée à la mairie

En début d'année Pôle Emploi a sollicité les Mairies pour savoir si elles étaient prêtes à accueillir des stagiaires handicapés.

Spontanément Bernadette et Marie-Pierre, nos secrétaires, ont répondu favorablement à cette proposition et j'ai donc déposé notre candidature.

Nous avons ainsi accueilli Madame Sophie VERON tous les matins, du 25 mars au 5 avril.

Elle a pu observer la diversité des tâches et le rythme très soutenu auxquels doivent faire face les secrétaires communales et a participé à quelques travaux.

Ce fut une expérience enrichissante pour tous, que nous renouvellerons volontiers.

Bernard MEISS

Etat Civil du 1er trimestre 2019

Décès

BARRY Eugène, Mas Béraud, le 31/01/2019

ESCLAUZE Fernande Veuve LACROTTE, La Serrette, le 25/03/2019

ESPIC veuve CHAMBOULEYRON Paulette, La Serrette, le 17/02/2019

Journée citoyenne 2019

A vos idées !

La municipalité reconduira une journée citoyenne le samedi 25 mai. Une réunion de préparation aura lieu le mardi 07 mai à la salle des mariages à 20 heures 30.

Vous pouvez nous envoyer vos propositions par mail à la Mairie : mairie.standeoldevals@orange.fr

David MARIJON

Carnaval



Vendredi 5 avril à partir de 15 h, les enfants de l'école ont fêté Carnaval. Tous et toutes parés de leur magnifique déguisement ont défilé dans les rues et calade du village. Ils étaient accompagnés d'adultes également déguisés. Leurs chants ont ponctué les différents points d'arrêts dans le village.

Ne pouvant brûler Carmantran, les enfants avaient fabriqué des petites maisons qui les attendaient à leur arrivée place du Four. Ils s'en sont donnés à cœur joie pour les éclater à la manière d'une pinata.

Les enfants avaient confectionné avec les parents, à l'occasion de la journée partagée, de délicieux gâteaux que nous avons dégustés tous ensemble.

Merci aux enseignantes, enfants et parents pour cette après-midi pleine de bonne humeur.

Elianne BERNIN

Informations pratiques

La prévention des incendies. Quelques règles et conseils sur le débroussaillage.

Le débroussaillage autour des habitations est **obligatoire** depuis 1985.

« Débroussailler » consiste à **supprimer la végétation basse** (herbacée ou buissonnante) qui peut se développer sur votre terrain. Un élagage (suppression des branches basses) des arbres est également à réaliser sur une hauteur de 2 mètres.

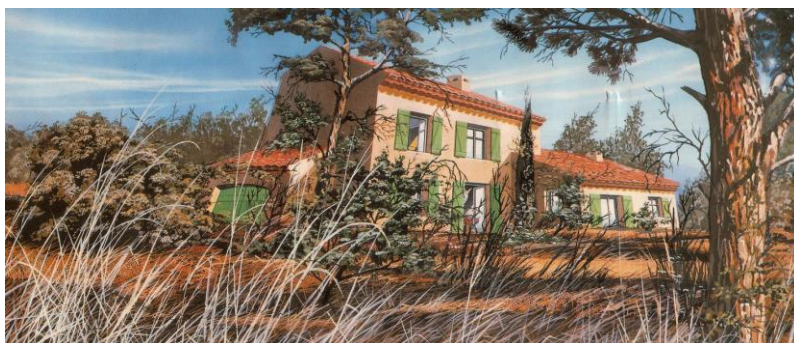
Cette action permet avant tout de diminuer la puissance du feu et d'améliorer notablement la protection de vos proches et de vos biens si un incendie de forêt ou de lande vient à menacer votre propriété.

D'autre part, lorsque votre propriété est correctement débroussaillée, les risques de propagation du feu sont limités et l'intervention des services de secours, facilitée.

Vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de **50 mètres autour de votre habitation**, y compris au-delà des limites de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à cette obligation réglementaire (notamment s'il ne dispose d'aucune habitation ou installation sur son terrain) ainsi que sur une **largeur de 2 mètres de part et d'autre des chemins privés** la desservant.

Si votre terrain est situé dans une **zone urbaine** (zone U définie dans un POS ou PLU), vous devez débroussailler la **totalité** de celui-ci, même si aucune installation ne s'y trouve.

**Débroussailler
à temps...**



**Débroussaillez
avant !**

Personne soumise à l'obligation de débroussailler

Le débroussaillage doit être effectué, par le propriétaire de l'habitation ou de l'installation.

Si la zone de débroussaillage vous incombant déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander préalablement l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception ; une information verbale directe est bien sûr conseillée dans le cadre des bonnes relations de voisinage.

Le non-respect de l'obligation de débroussaillage peut, sans préjuger des poursuites pénales encourues, engager votre responsabilité en matière de réparation des dommages.

Contact : Mairie : 04 75 37 50 05 - DDT : 04 75 66 70 66

LA DOCUMENTATION

Pour plus de renseignements, un guide « Emploi du feu et débroussaillage » est disponible en Mairie.

Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site Internet de la préfecture de l'Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr/les-arretes-prefectoraux-reglementant-l-usage-du-a1841.html>

Communication du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) dans le cadre de sa campagne « "PAS DE LINGETTE DANS LES TOILETTES" »

Le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) constate plusieurs dysfonctionnements sur des ouvrages qui accueillent les eaux usées des habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Ces équipements sont indispensables au bon fonctionnement des réseaux et des stations d'épuration.

Les lingettes sont la cause principale des problèmes constatés tels que les égouts bouchés, pompes bloquées, dégrilleurs obstrués ...etc.

Des lingettes jetées dans les toilettes, c'est un bouchon qui se forme, s'accroche à l'intérieur du tuyau et obstrue le réseau.

Aucune lingette dite « recyclable » ou « biodégradable » ou « jetable dans les WC » n'est appropriée à un rejet dans les toilettes.

C'est pour toutes ces raisons que le SEBA vous recommande de **ne pas jeter les lingettes dans les toilettes**. Celles-ci sont à éliminer avec les ordures ménagères, au même titre que les produits hygiéniques, préservatifs, tampons ...

En vous remerciant pour votre compréhension et en espérant que chacun requiert les bonnes pratiques.

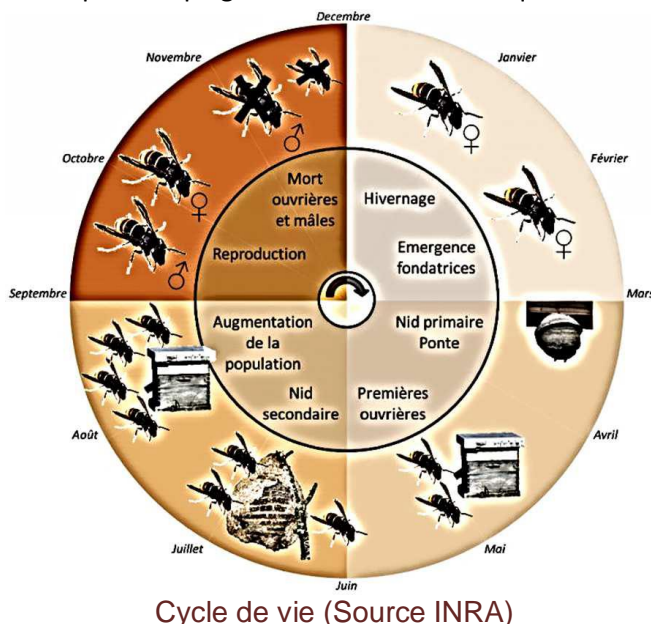
Devinette

*Qu'est-ce qu'un oiseau qui ne se gratte
que d'un seul côté ?*

Forte présence de FRELON ASIATIQUE sur notre commune

Une femelle fondatrice est probablement arrivée en France en 2004 dans une cargaison de poterie en provenance de chine et livrée dans le Lot et Garonne. Aujourd’hui la quasi-totalité du territoire national a été colonisé par cette espèce exotique envahissante. Il est très facile à reconnaître car c’est la seule guêpe sociale en Europe à posséder une apparence aussi foncée, les adultes sont brun noir.

En 2018, sur la commune, huit nids ont été détruits sur les douze trouvés (2 à la Serrette, 2 au moulin de Sarjac, 1 au Régenge, 1 à Massiol, 1 à Durou, 1 au Jouanen, 1 au Boissignol, 1 à la Conquête, 1 au Bénéfice et 1 à la treuillère). Le frelon asiatique présente une menace sérieuse pour les personnes sensibles en raison de sa capacité à attaquer en nombre. Les nids qui peuvent se trouver n’importe où, comptent une quantité importante d’individus. Ce mode d’agression particulièrement violent induit que l’exposition aux risques est nettement plus important qu’avec le frelon européen. Redoutable prédateur d’abeilles, il est capable de réduire à néant une ruche en quelques jours. Afin de limiter sa propagation, il est important de détruire les nids au printemps, vous pouvez nous les signaler à la Mairie le plus rapidement possible. Vous pouvez également fabriquer des pièges sélectifs comme indiqué ci-dessous



Cycle de vie (Source INRA)

David MARIJON

Comment faire un piège à frelon asiatique ?

Commencez par couper le haut de la bouteille, ôtez le bouchon. Versez dans le cul de la bouteille la même quantité de sirop de cassis, de vin blanc (pour éloigner les abeilles) et de bière brune (de préférence). Puis remplacez le haut de la bouteille, la tête en bas cette fois. Faites un trou de chaque côté pour faire passer de la ficelle afin de suspendre le piège.

Placez cette bouteille à bonne distance de votre table de jardin, loin d’un lieu de passage, de préférence en hauteur et au soleil. Les guêpes et frelons asiatiques, attirés par le mélange, vont entrer dans la bouteille et ne sauront plus en sortir. Les abeilles et bourdons devraient s’en tenir à l’écart, repoussés par l’odeur du vin.

Maryse Carpentier



SIDOMSA

Le SIDOMSA gère le traitement des déchets ménagers, qui sont collectés par les communautés de communes (ordures ménagères et poubelles jaunes) et par le SIDOMSA (verre, papiers/ cartonnettes et déchetteries).

Les déchetteries

Accès gratuit pour les particuliers et les communes du SIDOMSA.

Déchets d'origine professionnelle non acceptés.

Adresses et Horaires

Labégude Rond point RN 102 du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15	St Etienne De Fontbellon Quartier la cigalière du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15
---	---

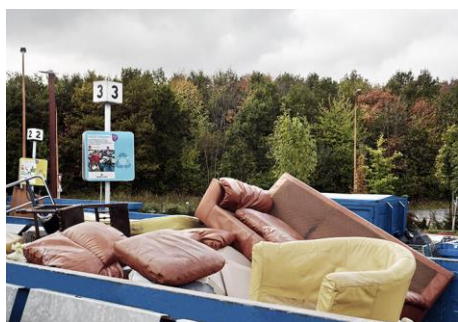
Le SIDOMSA recycle et valorise plus de 80 % des déchets apportés en déchetteries.

Déchets acceptés

Huiles de friture Huiles moteur Déchets de soins Réemploi Ferrailles Placo-Plâtre Batteries DEEE Gravats	Bois Pneus Mobilier Encombrants divers Cartons Végétaux Déchets spéciaux Piles et accus Textiles
--	--

www.sidomsa.net Pour plus de renseignements :
04 75 94 33 57 - contact@sidomsa.net

De plus, depuis l'automne 2018, les déchetteries du SIDOMSA sont équipées d'une benne Eco-mobilier.



Lettre d'informations du SIDOMSA - Février 2019 www.sidomsa.net

Grâce à la benne dédiée pour le mobilier usagé, nous donnons une nouvelle vie à ces déchets d'ameublement dont vous souhaitez vous débarrasser.

Quel nouvel avenir pour les meubles usagés ?

Recyclage : les meubles usagés sont recyclés, soit une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, métaux, mousses ou autres matériaux majoritairement recyclables.

Réutilisation : pour les meubles en état d'usage ils partent alors vers des ressourceries pour y être revendus à prix solidaires.

Production d'énergie : les meubles ne pouvant ni être recyclés ni être réutilisés sont alors valorisés sous forme de chaleur et d'électricité.

Ramassage des encombrants

3 M³ maximum, à sortir la veille - Prochain passage : le 8 juillet 2019

S'inscrire au 0800 07 60 15 (numéro gratuit)

Une recette de Maryse : **Salade vietnamienne**

½ chou chinois

4 belles carottes

Pour la sauce :

2 C à S d'huile de sésame ou autre

2 C à S d'eau

2 C à S de vinaigre blanc

2 C à S de cacahuètes grillées NON SALEES

3 C à S de sauce nem

1 gousse d'ail hachée

1 pincée de sucre

Laver et essorer le chou, le couper en

fines lanières, râper les carottes,

mélanger dans un grand saladier.

Préparer tous les ingrédients de la

sauce dans un bol, griller les

cacahuètes à la poêle sans les brûler,

refroidir et les mixer légèrement.

Au moment de servir verser la sauce

sur la salade, mélanger et disposer les

cacahuètes.



Le Comptoir du Sandron vous informe :

Reprise de la préparation des pizzas à compter du 19 avril, chaque vendredi et samedi soir

Repas mensuels sur réservation le 10 mai (couscous) et le 14 juin (barbecue, en fonction des conditions météorologiques)

Corine et Philippe

Animations Commission Culture

La Commission culture a sélectionné pour l'année 2019 les événements suivants

- Le mercredi 24 avril, concert baroque à l'église à 20 h 30. Participation libre.
- Le vendredi 24 mai, cinéma "captain fantastic" à la salle polyvalente à 20 h 30. Entrée 3 euros.
- Entre le 19 et le 23 août, film documentaire sur la place du village à 20 h 30. Accès libre.
- Le samedi 24 août, concert "Zalem" sur la place du village à 20 h 30. Accès libre.
- Le vendredi 06 septembre, cinéma en plein air sur la place du village à 20 h 30. Accès libre.
- Le samedi 21 septembre, fanfare et conte animeront la *journée nationale du patrimoine* (nettoyage d'une béalière...), au hameau de Oize à partir de 9 h.
- Du samedi 21 au 28 sept, exposition "la peintre des fibres" (précisions dans le prochain P'tit Journal).
- Le vendredi 27 septembre, concert "les filles du ramdam" à la salle polyvalente à 20 h 30. Entrée 6 euros
- En octobre – novembre, théâtre à la salle polyvalente à 20 h 30. Entrée 5 euros.
- Le dimanche 15 décembre, spectacle pour enfants à la salle polyvalente à 17 h. spectacle offert.

David MARIJON

Associations

SAVA (Saint Andéol de Vals Animations)

Depuis septembre, les cours de gymnastique animés par Yannick Pouzet sont suivis chaque lundi par une vingtaine de personnes.

Les jeux de cartes du jeudi soir réunissent jusqu'à 16 participants.

Les randonnées, programmées deux fois par mois sous l'égide de Marc DEVES sont largement fréquentées.

La pétanque, le vendredi après-midi sur le parking de la salle polyvalente, a elle aussi son public et Clarisse Geffroy incite chacun à s'améliorer. Technique et loisirs font ainsi bon ménage.

Pour avoir davantage de renseignements, vous pouvez contacter Paul BERNARD, président de SAVA aux heures des repas, au 04.75.37.56.21.



Repas « cochonnailles » du 17 mars

Le repas traditionnel ardéchois proposé par l'association Saint Andéol de Vals Animations a réuni 96 convives le 17 mars 2019, venus pour partager les spécialités d'autrefois, lorsque chaque famille élevait un cochon.

Terrine, caillettes, saucisses et rôti, fromages de chèvre, rien ne manquait au menu.

Paul Bernard



La Journée Patrimoine du 27 avril (Amis de St Andéol)

Historiquement, la journée patrimoine fut instaurée par l'association 'St Andéol Amitié' dissoute et remplacée en 2001 par 'Les amis de St Andéol'. L'idée de mobiliser les bonnes volontés d'une association pour l'entretien de biens communs de la commune puis d'offrir un moment de convivialité fut pérennisée car elle correspond tout à fait à l'esprit de l'association.

En 2001, fut organisée la restauration du pont de Figères ; en effet, ce pont très emprunté par les randonneurs qui montent à Fontbonne avait, au fil des ans, perdu une partie de ses parapets. L'absence de ces grosses pierres qui se retrouvaient toutes au fond de l'eau rendait à certains endroits ce pont dangereux et fragilisé. En partenariat avec la mairie, le camion de la commune fut mis à disposition de l'association pour y transporter le sable et le ciment. Les pierres de parapets furent récupérées sur place au fond de l'eau. La journée fut d'une grande efficacité grâce à la participation de maçons compétents au sein de l'équipe et d'un bon nombre de bénévoles.

Depuis, fut maintenue chaque année cette journée Patrimoine à la fois conviviale et utile.

En 2002, le tour du Serre fut entièrement débroussaillé offrant aux habitants du village une petite randonnée facile et pas trop longue ; ce petit circuit est depuis, chaque année, entretenu par l'association. Cette même année, l'ancien lavoir situé à côté du cimetière fut débroussaillé et entièrement vidé de tous les débris qui l'encombraient ; le projet d'y créer un four communal était né...

En 2003, fut ouvert aux débroussailluses le chemin qui va du hameau de Fontbonne au château de Craux, s'en suivirent l'ouverture de nombreux chemins de randonnée qui avaient complètement disparu sous les ronces : le chemin de Montagnac au Nougier, celui de Vignolles à La malette, celui du Pont sans eau au Pont de Sandre par exemple.

La construction du four à pain fut commencée lors de ces journées patrimoine et inauguré en 2005.

Au fil des ans, de très nombreux petits chantiers se sont échelonnés, en priorité, des débroussaillages pour entretenir les chemins de randonnée sur lesquels l'association Randamont ne pouvait pas prendre notre relais ; mais également des travaux d'intérêt général extrêmement variés. Citons le sablage et la peinture de la grande croix située sur la place de l'église, l'arrachage des lierres qui envahissaient les ponts de Figères et de Sandre, le nettoyage de la fontaine du village, la réparation de la goulotte de la source de Fontbonne, le débroussaillage et la remise en état des croix des missions qui jalonnent nos chemins, les plantations de végétaux autour du four, le nettoyage de l'église, et jadis, en collaboration avec l'ancien club des jeunes, la création du local des associations avec la construction de boxes affectés à chacune des associations de la commune.

L'ensemble de ces travaux fut toujours accompli dans un esprit de convivialité où chacun est le bienvenu, adhérent ou pas à l'association. Pour clore la journée, ce qui fut jadis un pique-nique tiré des sacs est devenu un repas cuit au four offert par l'association et destiné à récompenser les bonnes volontés.

Un rendez-vous proposé à tous, qui contribue depuis 20 ans à entretenir cette part de patrimoine trop spécifique pour être pris en charge par les services d'une collectivité et qui créent du lien et de bons souvenirs entre les habitants de notre commune.

Pierre-Marie BENSEHILA



Réservez dès à présent vos journées de fête au village aux mois de Juillet et Août :

Samedi 13 Juillet 2019
Village en musique

à partir de 17 h

- à partir de 17 h : VILLAGE EN MUSIQUE
- 18 H scène ouverte :
inscription au 06 89 94 49 43, n'hésitez pas à venir partager votre talent de musicien....

(organisé par Altitude 500)

Samedi 10 Août 2019

Sanglier à la broche au repas de midi
Concours de pétanque
Spectacle Equestre **CRINIÈRE ET BURLE** en soirée

.....

Le programme précis sera donné dans le prochain P'tit Journal

(organisé par l'ACCA)

C.C.A.S.

Le CCAS de SAINT ANDEOL DE VALS vous propose une **sortie intergénérationnelle**
à **SAINT NAZAIRE EN ROYANS** le **samedi 29 JUNI 2019**

Programme :

8 h : Départ de la salle polyvalente, en direction de **La Sône**. Embarquement à bord d'un **bateau à roue** pour une promenade commentée d'environ une heure.

Déjeuner libre à Saint Nazaire en Royans (à votre charge) ;
Possibilité de restauration sur Saint Nazaire en Royans (temps limité). A signaler lors de l'inscription.

L'après-midi, visite du **Jardin des Fontaines Pétrifiantes**. Un joyau végétal de fleurs et d'eaux !

17 h : Retour vers Saint Andéol de Vals. Arrivée vers 19 h.

Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie de Saint Andéol de Vals
Téléphone 04 75 37 50 05
Ouverture lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h
Mail : mairie.standeoldevals@orange.fr

INSCRIPTIONS avant le 30 mai 2019 à l'aide du bulletin ci-dessous

Nom, Prénom (de la personne qui réserve) :
(Merci d'inscrire le nom et prénom des participants au dos du document)
N° de téléphone :

Habitant(s) de la commune :	18,00 € X	=
Enfants de 3 à 12 ans :	13,00 € X	=
Enfants de moins de 3 ans :	3,50 € X	=
Habitant(s) hors commune :	22,00 € X	=
	TOTAL	=

Juliette LAFFONT
